

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2016

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15</p> <p>Date de convocation : 08/01/2016</p> <p>Date d'affichage : 15/01/2016</p>	<p><i>L'an deux mille seize, le quatorze du mois de janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de Mme ADRAST Marie-Joëlle, Maire.</i></p> <p>Présents : Mmes ADRAST-FEIREISEN-GUYON-LAMBERT- TRUET- MM. BIENAIMÉ-BRISSET-DESVAUX-MARIDA-VONNET Formant la majorité des membres en exercice</p> <p>Absents excusés : Mme CORPS, pouvoir à Mme ADRAST Mme VAYSSE M. DESVAUX, pouvoir à Mme GUILLARD M. GAUVIN, pouvoir à M. BIENAIMÉ M. PÉTÉREAU, pouvoir à M. MARIDA</p> <p>Secrétaire de séance : Mme LAMBERT</p>
---	--

A l'unanimité, les Conseillers Municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 03 décembre 2015.

<p>N° 2016-01-01</p> <p>INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS PAR LA CCVA A compter du 01/01/16</p>	<p>Par délibération en date du 15 décembre 2015, la Communauté de Communes du Val d'Amboise a approuvé les projets de convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à intervenir entre les 14 communes membres et Val d'Amboise.</p> <p>La convention précise notamment :</p> <p><u>les autorisations et actes instruits par Val d'Amboise :</u></p> <ul style="list-style-type: none">✓ Certificats d'urbanisme « opérationnel » (Cub)✓ Permis de construire et permis pour une maison individuelle✓ permis d'aménager et permis de construire✓ permis de démolir✓ déclarations préalables donnant lieu à taxation✓ demandes de modification, d'annulation, de prorogation et de transfert de toutes décisions évoquées ci-dessus <p><u>les autorisations ou actes instruits par la commune :</u></p> <ul style="list-style-type: none">✓ certificats d'urbanisme d'information (CUa)✓ déclarations préalables ne donnant pas lieu à taxation. <p>Les responsabilités du maire et obligations incombant à la commune, Les obligations incombant à la communauté de communes, Les modalités des échanges entre le service instructeur et la commune, Les modalités de classement et d'archivage, Le concours apporté à la commune en cas de contentieux, Les dispositions financières, la convention ne donne pas lieu à rémunération, Les conditions de résiliation.</p>
---	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention qui prend effet au 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 4 ans,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention entre la Communauté de Communes du Val d'Amboise et la commune de Saint-Ouen-Les-Vignes définissant la prestation de service de Val d'Amboise pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public (ROPDP)

Le sujet sera étudié plus précisément en commission et sera inscrit à l'ordre du jour d'une réunion ultérieure.

N° 2016-01-02

**ADHESION DES
COMMUNES
D'ABILLY, MARCAY,
NOYANT DE
TOURAINE aux
CAVITÉS 37**

Le Comité syndical des Cavités 37 a accepté lors de la séance du 19 novembre 2015 l'adhésion des communes d'Abilly, de Marçay et de Noyant de Touraine.

En application de l'article L 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, chaque commune adhérente au Syndicat intercommunal Cavités 37 doit se prononcer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion des communes d'Abilly, de Marçay et de Noyant de Touraine au Syndicat des Cavités 37.

N° 2016-04-03

**FONDS
DEPARTEMENTAL DE
SOLIDARITE RURALE
Demande de
subvention au titre de
l'enveloppe socle
pour
Travaux de réfection
sur bâtiments
communaux**

Madame le Maire présente aux Conseillers les projets de travaux susceptibles d'être subventionnés par le Fonds Départemental de Solidarité Rurale, au titre de l'enveloppe socle :

- réfection du mur de la rue de l'Aître Vert pour un montant estimé de 15 732,00 €
- réfection des marches et du muret de l'entrée du presbytère estimés à 12 811,80 € H.T.
- réfection de la peinture des ouvertures de la mairie pour un montant estimé à 4 290,00 € H.T.

Le montant total des travaux s'élève à 32 833,80 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les projets de travaux pour un montant total H.T. de 32 833,80 €,

AUTORISE Mme le Maire à déposer ce dossier auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité au titre de l'enveloppe socle,

DECIDE de financer les travaux comme suit :

Montant des travaux	32 833,80 € H.T.
Subvention FDSR – enveloppe socle	13 347,00 €
Autofinancement	19 486,80 €

N° 2016-01-04

**MODIFICATION DU
REGLEMENT DE
LOCATION DU
FOYER RURAL**

Madame le Maire propose de revoir le règlement de location du foyer rural qui offre la possibilité de louer seulement une journée le foyer rural.

En semaine, en dehors des activités des associations et de l'école, la salle peut être louée sur une journée car les agents communaux sont présents pour délivrer les clés et effectuer l'état des lieux.

En weekend, il est très difficile de louer la salle le samedi et le dimanche à des occupants différents. En effet, l'état des lieux doit être fait à la restitution des clés le samedi soir pour s'assurer de l'état du matériel et de la salle et de sa propreté. Il faut disposer du temps nécessaire à une remise en état si besoin.

De plus, la remise des clés le dimanche matin est associée à un état des lieux avant l'occupation qui ne peut se faire qu'en présence d'un élu.

Pour ces raisons, le foyer ne peut être loué que le weekend complet.

M. Marida propose que soit ajoutée l'option de location pour un vin d'honneur au tarif de 130,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,


DECIDE de modifier le règlement de location du foyer rural comme suit :

- weekend du samedi matin au lundi matin (vendredi soir si la salle est disponible)
- journée en semaine uniquement
- vin d'honneur : 130,00 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme FEIREISEN, Adjointe à la voirie, est chargée de recenser les petits travaux de voirie à réaliser pour les communiquer à Val d'Amboise. Elle demande à chaque élu de vérifier dans son périmètre d'habitation si des travaux sont à prévoir.
- M. Bienaimé signale que la vitrification du parquet du foyer rural semble insuffisante et qu'une couche supplémentaire devrait être effectuée pour une plus grande protection.
- Prochain conseil municipal : jeudi 18 février 2016 à 20h30.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Marie-Joëlle ADRAST

